

ECOLE NOTRE DAME DE L'ALLIANCE

05 59 38 39 36
notredame.alliance@wanadoo.fr

CODE DE VIE

**POUR BIEN VIVRE
ENSEMBLE**

I. FREQUENTATION DE L'ECOLE

Horaires des classes : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 16h30 ; retour à l'école **entre 13h20 et 13h30.**

Entrée dans les classes : à 8h30

Garderie : le matin à partir de 7h30 - **Etude surveillée et garderie :** le soir jusqu'à 18h30.

Retard scolaire : La ponctualité de tous est impérative. Tout retard doit rester exceptionnel et justifié. Un enfant en retard = un enfant inquiet et un groupe classe perturbé. **Fermeture du portail :** 8h40 et 13h40.

Absences : Les parents s'engagent à respecter le calendrier scolaire remis par l'école. Nous insistons sur la régularité ; les absences nuisent aux apprentissages.

En cas d'absence :

- Les parents doivent prévenir dès le 1er jour avant 9h00.

- **Toute absence sera justifiée par un écrit** qui sera conservé dans le registre d'appel. Au-delà de quatre demi-journées non justifiées dans le mois, la directrice en informera l'Inspection Académique selon les instructions reçues.

Entrées et sorties des élèves - sécurité :

- Il est important que chaque enfant sorte calmement et veille à récupérer ses affaires.

- L'école prend en charge l'enfant, selon les horaires indiqués ci-dessus dès qu'il franchit le portail d'entrée de l'école. Au-delà de ce portail, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

- Aucun élève ne doit quitter l'établissement pendant le temps scolaire sauf demande écrite des parents et l'autorisation de l'enseignante ou de la directrice.

- Les parents doivent signaler par écrit ou téléphone toute personne venant chercher l'enfant si cette personne n'a pas été mentionnée sur la fiche de renseignements.

Parking : La circulation sur le parking demande la plus grande vigilance et appelle à la citoyenneté. Merci de **venir chercher votre enfant au portail.**

2. VIVRE ENSEMBLE : L'école un lieu d'éducation.

-**Des règles de savoir-vivre** : Ecoute – Politesse – Langage correct – Respect des autres (adultes et enfants) et du matériel collectif mis à sa disposition – Respect des locaux et de la cour

-**La cour de récréation** : un lieu de détente et non de violence. Toute agressivité envers un camarade sera sanctionnée par l'adulte de surveillance. En cas de conflits dans la cour entre les enfants, nous demandons aux parents de ne pas intervenir au sein de l'école. Ils peuvent cependant rencontrer l'adulte responsable. Les enfants respectent le personnel de l'école. **Ils acceptent l'autorité de tous les adultes.** L'école ne pourrait fonctionner sans la présence des personnes de service. Elles ont le droit au respect de leur travail, à la politesse de tous.

L'équipe enseignante et le personnel seront vigilants sur le comportement des enfants. **Tout manquement de discipline sera sanctionné** (fiche de réflexion, avertissement, exclusion de la classe ou de sorties, convocation par le conseil de cycle avec la directrice).

-**Les cartons d'invitation aux anniversaires** : sont à distribuer à la sortie des classes.

3. PARENTS ACCOMPAGNATEURS

Nous demandons aux parents accompagnateurs de ne pas prendre de photos pendant les sorties ou activités pour les mettre ensuite sur les réseaux sociaux. Le droit à l'image doit être respecté.

Le parent accompagnateur est avec l'ensemble de la classe, sous la responsabilité de l'enseignante.

4. CIRCULAIRES - CAHIERS - DOSSIER SCOLAIRE...

Le cahier de liaison et le livret scolaire : des outils privilégiés entre l'école et la famille.

Merci de les signer systématiquement.

Matériel : les livres prêtés par l'école ainsi que les cahiers doivent être **couverts** proprement sans scotch sur la couverture. Les parents veilleront régulièrement à l'état **des affaires de leurs enfants** et à ce que rien ne manque dans leur sac et dans leur trousse. **Les livres de bibliothèque** doivent faire également l'objet de soins attentifs.

Tout livre abîmé/perdu de la classe ou de la bibliothèque municipale devra être remboursé ou remplacé par la famille.

Circulaires : Merci de les lire, de les remettre à l'enseignante et de respecter les délais demandés pour ces différents papiers. La plupart des informations et documents vous parviendront par mails. N'hésitez pas à demander la version papier si besoin.

Pensez à vérifier régulièrement la trousse de votre enfant.

5. DIVERS

Les vêtements et matériel doivent être marqués au nom de l'enfant afin d'éviter les pertes et les échanges.

6. SANTÉ

MEDICAMENTS : Ils sont interdits dans le cadre scolaire selon recommandation du médecin scolaire. Les seuls médicaments autorisés sont ceux prescrits dans le cadre d'un PAI.

POUX : Vérifier régulièrement la tête de votre enfant, les poux sont toujours présents.

MALADIES CONTAGIEUSES : Un enfant contagieux ou fiévreux doit rester à la maison (ex impétigo, gastroentérite). Un enfant malade ne reste jamais seul dans la classe pendant le temps de récréation.

EPS-piscine : C'est un temps de classe. en cas de dispense, nous demandons un mot dans le cahier de liaison et selon la situation, un certificat médical.

ECRANS : Rappelons que les apprentissages peuvent être pénalisés par une exposition prolongée aux écrans. Nous vous demandons aussi d'être vigilant(s) par rapport aux réseaux sociaux.

7. GOÛTERS DES RECREATIONS, FRIANDISES, GOÛTERS D'ANNIVERSAIRE

-Goûter du milieu de matinée : En accord avec les directives ministérielles et dans le cadre de l'éducation à la santé, mais un fruit et/ou jus de fruit seront autorisés.

Nous rappelons l'importance du petit- déjeuner.

-Le goûter : autorisé à partir de 16h45 pour les enfants partant à l'étude ou à la garderie.

-Les goûters d'anniversaire se feront une fois par semaine ou par mois (jour décidé par l'enseignante). **Les sucettes et les chewing-gums sont interdits.**

Nous vous remercions de n'apporter **que des gâteaux emballés** ; les gâteaux faits maison n'étant pas autorisés dans le cadre scolaire par souci de sécurité alimentaire.

-Cantine : Les repas sont servis par la société ELIOR en liaison froide. Ils sont commandés au minimum 48 h à l'avance.. Sauf cas particulier, **tout repas commandé sera facturé**. L'enfant s'engage à respecter le règlement de la cantine. Le repas est un moment éducatif (langage, attitudes..).

8. SECURITE

Nous vous demandons de **ne pas stationner devant le portail** afin de permettre la circulation. Pour des raisons de sécurité, **nous demandons aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s) au portail**. Attention au parking qui reste dangereux (cf. point 1). Nous faisons appel au civisme de chacun. Afin d'éviter tout encombrement, les enfants peuvent être récupérés entre 16h30 et 16h50.

Au sein de l'école, des exercices de sécurité auront lieu conformément à la réglementation en vigueur (alerte incendie, intrusion...)

CONFIANCE

La réussite de votre enfant est étroitement liée au respect mutuel, à la confiance, au dialogue avec l'équipe enseignante et le personnel.
Pour toute interrogation, nous vous demandons de venir rencontrer l'enseignante.

Soyez assurés de notre dévouement et de notre écoute. Nous comptons sur votre collaboration et votre confiance.

Cordialement

La directrice et l'équipe enseignante du primaire

« Nous avons pris connaissance du règlement de l'école »

SIGNATURES :

des parents

de l'enfant